



Grenoble, le 30 décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les dispositifs de prévention et de sécurité pour la nuit de la Saint-Sylvestre

Afin de prévenir les atteintes à l'ordre public et les violences urbaines susceptibles de se produire à l'occasion de la soirée et de la nuit de la Saint-Sylvestre, des dispositifs seront mis en place par les services de l'État.

Les services de police et de la gendarmerie resteront vigilants à cette occasion, afin d'éviter les troubles à l'ordre public.

Par ailleurs, par arrêté préfectoral, **le préfet de l'Isère interdit, du 31 décembre 2014 à 9h jusqu'au 1^{er} janvier 2015 à 9h, dans l'ensemble des circonscriptions de police du département (Grenoble, Échirolles, Fontaine, St Martin d'Hères, St Martin le Vinoux, Gières, La Tronche, Voiron, Bourgoin-Jallieu, Vienne et Pont Evêque) ainsi que dans les communes de Villefontaine, La Verpillière, l'Isle d'Abeau, St Quentin Fallavier et Roybon :**

- La vente et le transport de pétards et d'artifices ;
- La vente et le transport de carburant à emporter.

Contact presse :

Service communication de la préfecture : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr